

**Modalités de Contrôle des
Connaissances pour l'année
universitaire 2016-2017**

**Faculté des Sciences du Sport
et du Mouvement Humain**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 4 octobre 2016**

Délibération 2016/10/CFVU-70

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 35

Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les Modalités de Contrôle des Connaissances 2016-2017 des diplômes de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain (document joint):

- Licence 1 STAPS
- Licence 2 et 3 STAPS parcours Activités Physiques Adaptées et Santé
- Licence 2 et 3 STAPS parcours Education et Motricité
- Licence 2 et 3 STAPS parcours Entraînement Sportif
- Licence 2 et 3 STAPS parcours Management du Sport
- Licence 3 Professionnelle Métiers de la Forme
- Licence 3 Professionnelle Vieillesse et Activités Physiques Adaptées
- DEUST 1^{ère} et 2^{ème} année Métiers de la Forme
- Master 1 et 2 Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive
- Master 1 et 2 Management du Sport
- Master 1 et 2 Activités Physiques Adaptées et Santé

Toulouse le 21 octobre 2016
Le Président


Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Nombre de votes blancs : 0